



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Science politique

de l'Université Paris Ouest Nanterre
La Défense

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Versailles

Etablissement déposant : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Science politique

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA140007345

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UFR Droit et Science Politique, Bâtiment F, 200 Av de la République, 92001 Nanterre

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de master *Science politique* de l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense comprend quatre spécialités, déjà existantes : *Gestion des collectivités territoriales*, *Management du risque*, *Sociologie politique et politique comparée* et *Travail politique et parlementaire*. Le choix de la spécialité s'effectue dès la première année de master (M1) et se poursuit ensuite en seconde année (M2). Les débouchés sont spécifiques à chacune des spécialités (voir la présentation des spécialités).

L'accès à cette mention de master est de droit pour les étudiants titulaires d'une licence en science politique, en droit ou en sciences sociales (histoire, sociologie, anthropologie ou philosophie) ou d'un diplôme équivalent de l'Université Paris 10 ou d'une autre université française. Une procédure d'admission par équivalence est mise en place pour les étudiants venant d'autres disciplines ou de l'étranger. L'accès aux spécialités de M2 se fait après une sélection spécifique sur dossier principalement, mais parfois aussi après entretien.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention de master *Science politique* a fait l'objet de certaines évolutions au regard de l'offre précédente. Les spécialités sont les mêmes, mais une ouverture plus forte vers l'international est réalisée dans la spécialité *Sociologie politique et politique comparée* (nouveau parcours professionnel), une ouverture plus forte à l'apprentissage dans la spécialité *Management du risque* et quelques adaptations plus mineures pour les deux autres spécialités. En partie, ces évolutions ont été justifiées par les recommandations de la précédente évaluation et par l'existence d'une certaine culture de l'auto-évaluation (même si la fiche d'autoévaluation comporte trop de A+ non justifiés).

S'agissant du projet pédagogique, il est difficile d'en trouver un au niveau de la mention, dès lors que les quatre spécialités présentes n'ont pas réellement de liens entre elles et qu'elles démarrent dès le M1 pour se poursuivre en M2. Par ailleurs, sur chaque rubrique d'expertise, il y a peu d'éléments sur la mention, mais des explications complètes et éclatées relatives aux quatre spécialités, à l'exemple de la politique de stage qui est très variable. Il existe une véritable construction tubulaire du M1 au M2, sans réelles passerelles, ni réorientation, mais avec des mutualisations.

Néanmoins, des éléments sont présentés comme communs à toute la mention, à savoir d'une part, la formation par les méthodes et les pratiques de la recherche sur un plan interdisciplinaire et d'autre part, la professionnalisation de la formation avec une multiplicité de rencontres avec des professionnels extérieurs à l'université (lors des séminaires et des stages). Il existe un tronc commun en M1 reposant sur deux unités d'enseignement (UE) et quelques enseignements communs ou pouvant être choisis par les étudiants dans une spécialité qui n'est pas la leur. Enfin, l'ensemble des étudiants a la possibilité de faire un stage ou de rédiger un mémoire au second semestre (S2) du M1 et de compléter cela par un autre stage ou mémoire selon la finalité de la spécialité choisie (voir du parcours de la spécialité).

Les compétences et connaissances attendues des étudiants sont clairement et précisément présentées tant pour le M1 (formation théorique et compétence en recherche documentaire, mais aussi compétences transversales) que pour les spécialités de M2, même si des différences existent entre les spécialités (la description est très bien faite pour la spécialité *Sociologie politique et politique comparée*, un peu moins bien pour les autres pour lesquelles ce sont plutôt les connaissances qui sont mises en avant). S'agissant des compétences transversales et additionnelles, seule la langue est réellement prise en compte (tant en M1 que dans la plupart des M2, sauf pour la spécialité *Travail politique et parlementaire*, sans que cela ne soit justifié). Pour ce qui est des compétences préprofessionnelles, elles s'expriment principalement par le stage prévu pendant les deux années de la mention (30 jours minimum en M1, durée variable selon le M2). Il faut noter une politique des stages qui se manifeste plutôt au niveau des spécialités que de la mention.

La formation est bien structurée et la répartition des volumes d'heures et des ECTS est cohérente et équilibrée. Il existe différentes mutualisations tant en M1 (avec les M1 *Droit public* et *Droit privé*) qu'en M2 pour la plupart des spécialités (mais cela ne porte souvent que sur un ou deux enseignements).

Cette mention présente une attractivité certaine (64 % des étudiants de M1 sont d'un autre établissement que Paris Ouest Nanterre La Défense en 2011-2012). Le recrutement en M2 se fait principalement parmi les étudiants présents en M1, ce qui confirme la logique tubulaire et en même temps se trouve justifié par la logique d'un master construit réellement sur deux années. Cette mention de master trouve son public en raison de ses spécificités, notamment avec les spécialités *Travail politique et parlementaire* et *Management du risque*, mais ce qui est moins le cas pour la spécialité *Gestion des collectivités territoriales* confrontée à plus de concurrence en Île de France et en France.

La mention est adossée à l'ISP - Institut des sciences sociales du Politique - (UMR unité mixte de recherche du CNRS 7220) et chaque spécialité dispose de ses propres adossements à la recherche, sans que les explications relatives à l'intérêt de ces adossements ou de ces liens ne soient fournies. L'équipe pédagogique de la mention est en lien avec les projets du Collège international d'Etudes politiques (CIEP).

Pour ce qui est de la réussite, les taux en M1 sont en baisse passant de 61 % en 2007-2008 à 47 % en 2010-2011 sans explications sur cela. Les taux de réussite en M2 varient d'une spécialité à une autre, mais restent globalement bons avec quelques accidents ponctuels expliqués par les grèves d'étudiants en 2009-2010. En matière d'insertion professionnelle, les taux présentés sont corrects, mais variables d'une spécialité à l'autre, avec des taux de réponse parfois pas très élevés (50 % en spécialité *Sociologie politique et politique comparée*). Une réelle analyse des données



relatives à la poursuite d'études et l'insertion professionnelle est faite et présentée. Néanmoins, cela relève des actions individuelles des responsables de spécialité, il manque la mise en place d'outils communs à la mention.

Pour ce qui concerne le pilotage de la formation, si la liste des intervenants est présentée (avec leur qualité et rattachement) tant pour le M1 que pour les spécialités en M2, il n'existe pas d'organe collégial de pilotage, à l'exemple de ce que pourrait être un conseil de perfectionnement. Pour ce qui est des moyens administratifs, les secrétariats sont partagés avec toutes les spécialités de masters, donc il n'existe pas de moyens propres.

L'évaluation de la formation n'est pas réalisée en M1 faute de moyen et une évaluation très variable entre les spécialités, là encore faute de pilotage global au niveau de la mention.

Les instruments de valorisation du diplôme sont présents : livret de l'étudiant, ADD (annexe descriptive du diplôme) et fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles), et sont globalement bien rédigés.

Le principal regret est de constater que le dossier de la mention est plus une compilation des éléments relevant de chaque spécialité que celui d'une réelle mention, à l'exemple de ce que montrent les évolutions réalisées qui répondent à des cas spécifiques à chaque spécialité.

- Points forts :
 - La diversité des partenariats et adossements.
 - De très bons taux de réussite et d'insertion professionnelle.
 - Une bonne articulation M1 - M2, mais pour chaque spécialité.

- Points faibles :
 - L'absence d'un réel projet pédagogique de mention et des instruments de pilotage au niveau de la mention (conseil de perfectionnement, évaluation, suivi ...).
 - L'autonomie un peu trop forte des quatre spécialités qui se caractérise par une hétérogénéité de nombreux éléments devant relever de la mention (politique des stages, conditions de recrutement).
 - La spécialité *Sociologie politique et politique comparée* apparaît en retrait au regard des autres spécialités.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de développer un véritable esprit de mention, avec un réel projet de mention et en harmonisant différents aspects, comme la politique en matière de stage ou le suivi des diplômés ou non ainsi qu'en mettant en place les instruments d'un pilotage de mention, comme un conseil de perfectionnement.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : C



Evaluation par spécialité

Gestion des collectivités territoriales

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UFR Droit et Science Politique, Bâtiment F, 200 Av de la République, 92001 Nanterre

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Gestion des collectivités territoriales* est à finalité professionnelle. Elle vise à former les futurs cadres dirigeants des collectivités territoriales par une véritable réflexion sur la décentralisation et les politiques publiques territoriales. Elle propose un partenariat avec l'IPAG (Institut de préparation à l'administration générale) afin que les étudiants puissent bien préparer les concours de la fonction publique, notamment territoriale. Un stage de deux à trois mois est prévu. L'accès est possible sur dossier après audition des candidats. La formation est aussi ouverte à la formation continue et à la VAE (validation des acquis de l'expérience).

- Appréciation :

Cette spécialité a fait l'objet d'adaptations mineures, avec une évolution de certains enseignements, un meilleur accompagnement pour la réussite aux concours avec un partenariat renouvelé avec l'IPAG, mais nécessitant que les étudiants prennent une double inscription, à tarif préférentiel selon le dossier (en M2 Science politique et en M2 de l'IPAG) et l'introduction d'enseignement de langue.

La spécialité comporte deux parcours *Carrières publiques* et *Politiques publiques*.

Une bonne collaboration existe entre l'équipe académiques de la spécialité et les professionnels extérieurs, ce qui s'avère fort utile pour les étudiants tant pour le contenu de la formation que pour leur opportunité de stage. L'équipe de la formation porte une attention certaine à la professionnalisation des étudiants (suivi de la recherche de stage et du rapport de stage par un enseignant référent, stage de deux à trois mois, organisations de rencontres ou de visites). La spécialité est par ailleurs en lien avec le Centre de recherches en droit public (EA 381), l'équipe d'Histoire des arts et des représentations (EA 4414), appartenant à Paris 10 et l'Institut des sciences sociales du politique (ISP, UMR CNRS 7220). Les compétences transversales et préprofessionnelles sont clairement précisées et correspondent aux objectifs de la formation à finalité professionnelle.

Il existe une bonne connaissance du public présent (plutôt un profil de science politique, mais avec aussi des juristes, pour un tiers chacun et des économistes ou des étudiants relevant des filières culturelles et sociales), avec des effectifs variant de 16 à 20 selon les années, pour une capacité de 25. Le suivi de l'insertion des diplômés est réalisé par le responsable de la spécialité, il manque peut-être là une réelle institutionnalisation ou la mise en place de moyens spécifiques. Cette spécialité a de très bons taux de réussite (95 à 100 %) et d'insertion professionnelle (94 à 100 %), mais sans que soit fournie une analyse qualitative des données.

Il existe une équipe pédagogique mixte (huit enseignants-chercheurs et neuf professionnels extérieurs) de qualité, bien équilibrée et répondant aux objectifs de la spécialité. L'évaluation de la formation a fait l'objet d'évolution suite aux échecs des dispositifs mis en place, pour être réalisée aujourd'hui à l'occasion du grand oral. Il manque peut-être là les moyens d'institutionnaliser cette évaluation. Le pilotage n'est pas clairement expliqué dans le dossier, il n'y a aucune information sur la présence d'un conseil de perfectionnement, mais néanmoins les évolutions réalisées montrent l'existence d'une attention portée à cet enjeu.



- Points forts :
 - Un projet pédagogique clair et précis.
 - Une bonne politique de professionnalisation.
- Points faibles :
 - L'insuffisance des instruments pour assurer l'évaluation de la formation et le suivi de l'insertion professionnelle.
 - L'absence de conseil de perfectionnement ou d'organe équivalent.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mieux institutionnaliser les outils permettant d'assurer l'évaluation de la formation et le suivi des diplômés ou non. Il serait intéressant de mettre en place un conseil de perfectionnement.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Management du risque

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UFR Droit et Science Politique, Bâtiment F, 200 Av de la République, 92001 Nanterre

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Management du risque* est à finalité professionnelle. Elle vise à former des spécialistes des risques juridiques, des risques financiers et de la gestion de crise, travaillant aussi bien dans les collectivités territoriales que dans les entreprises. Elle est accessible aux étudiants titulaires d'un master 1 de science politique ou d'un diplôme équivalent, après étude du dossier et une épreuve d'admission orale devant un jury (exposé de dix minutes et questions pendant quinze). Cette spécialité est ouverte en formation classique et en alternance (principalement en contrat d'apprentissage).

- Appréciation :

Cette spécialité connaît une évolution notable avec cette ouverture à l'apprentissage grâce à un accord spécifique avec le CFA (centre de formation des apprentis) et quelques évolutions plus mineures de certains enseignements. A ce propos, d'ailleurs, l'évolution de la maquette vers la criminologie peut apparaître un peu surprenante au vu des autres enseignements, puisqu'aucun n'est tourné vers les questions pénales.

Son projet pédagogique est ambitieux puisqu'elle vise à former des spécialités de plusieurs types de risques. Les compétences attendues des étudiants sont clairement précisées et évaluées.

Le recrutement montre que les étudiants ont des parcours divers (70 % venant de Paris Ouest Nanterre des filières de science politique, de droit et de gestion, ce qui correspond à la pluridisciplinarité de la formation).

L'ouverture à l'apprentissage est vraiment intéressante (avec un volume de 500h heures) pour la professionnalisation des étudiants (deux tiers des étudiants d'une promotion). Pour ceux suivant l'autre parcours, le dossier est plus lacunaire sur l'aide à leur professionnalisation, d'autant qu'il leur est possible de choisir 72h de cours de plus à la place du stage, ce qui est étonnant au vu de la finalité professionnelle de la spécialité. A propos des effectifs, elle n'arrive pas à augmenter ses effectifs, qui varient de douze à vingt-deux selon les années, quinze étant le chiffre de la dernière promotion. Il manque là des explications sur ce phénomène.

Il existe des partenariats intéressants, comme celui concrétisé avec l'Institut National des Hautes études de la Sécurité et de la Justice mais aucun adossement à un laboratoire de recherche n'est mentionné, ni de politique en matière de relations internationales (exception faite de liens du directeur de la formation avec l'ONU).

Le taux de réussite est très bon (de 90 à 100 %) alors que le taux d'insertion est finalement plus moyen avec plus de 80-85 % pour les apprentis et autour de 65-70 % pour les non apprentis. Un écart relatif entre les deux parcours qui montre l'intérêt de l'ouverture à l'apprentissage, avec une analyse des données qui reste un peu limitée.

L'équipe pédagogique est mixte (universitaires et onze professionnels extérieurs) et répond aux objectifs de la formation. Le pilotage est assuré par un comité de direction de quatre intervenants de la spécialité dont apparemment deux universitaires et deux professionnels. Il n'y a donc pas de conseil de perfectionnement. L'évaluation de la formation n'est pas institutionnalisée.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) de cette spécialité mentionne une ouverture en contrat de professionnalisation alors qu'elle l'est seulement en contrat d'apprentissage.



- Points forts :
 - Ouverture à l'apprentissage.
 - Une bonne insertion professionnelle des étudiants.
 - Une équipe pédagogique de haut niveau.
- Points faibles :
 - Les informations restent parfois trop limitées (pilotage, évaluation, insertion, relations internationales).
 - Le lien avec la recherche est trop limité, même pour une spécialité à finalité professionnelle.
 - Des effectifs réduits pour deux parcours.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mieux répondre à certaines attentes d'informations sur le pilotage. Il serait utile d'adosser cette spécialité à un laboratoire de recherche. Il faudrait analyser les raisons de la faiblesse des effectifs de la formation au regard de ses atouts et les mesures à mettre en place pour y remédier.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Sociologie politique et politique comparée

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UFR Droit et Science Politique, Bâtiment F, 200 Av de la République, 92001 Nanterre

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Sociologie politique et politique comparée* est à finalité surtout recherche, mais aussi maintenant professionnelle. Cette spécialité comporte trois parcours : *Sociologie historique du politique*, *Sociologie politique de l'international*, *parcours recherche* et *Sociologie politique de l'international parcours professionnel*. Elle entend faire réfléchir les étudiants sur les différents points de vue politiques et sur les différents aspects de la politique ; elle vise à leur faire prendre une distance intellectuelle par rapport à l'objet d'étude. Les enseignements sont concentrés sur le troisième semestre, puisque le dernier semestre est uniquement consacré à la rédaction d'un mémoire de recherche (sauf pour le dernier parcours qui prévoit un mémoire de stage) et à la réalisation d'une enquête sur le terrain dans le cadre d'une démarche d'apprentissage de la « méthode en sciences sociales ».

L'entrée dans cette spécialité est possible pour les titulaires d'un M1 *Science politique* ou d'un diplôme équivalent. Elle se fait sur dossier, avec une priorité accordée aux étudiants ayant eu des mentions.

- Appréciation :

Finalement cette spécialité qui n'était qu'à finalité recherche, comprend maintenant une finalité professionnelle avec l'ouverture d'un nouveau parcours en *Sociologie politique de l'international*, comprenant lui-même deux axes, l'un recherche et l'autre professionnel. Cependant, la spécificité de cette spécialité est et reste réellement son axe recherche, puisque les 9/10^e des doctorants de science politique de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense viennent d'elle et alors que le quart des docteurs produits sont devenus enseignants-chercheurs en France ou à l'étranger. Il est possible de se demander d'ailleurs, quel est l'intérêt de ce nouveau parcours.

Une spécialité qui ne présente pas une attractivité internationale alors que c'est quand même un peu sa finalité. Or le dossier indique que 74 à 84 % des étudiants viennent du M1 dédié de Paris 10. C'est donc un recrutement fortement local, dépendant des effectifs et de la réussite en M1.

De nombreux partenariats internationaux sont mentionnés, mais comme ils sont à venir, il est difficile d'en juger la réalité.

La présente spécialité s'individualise des autres par un taux de réussite nettement moins bon (puisque variant de 63 % à 82 % et surtout avec une tendance à la baisse depuis plusieurs années). S'agissant de la poursuite en doctorat, les données ne sont pas toutes identiques, alors que le dossier mentionne 20 % ce qui n'est pas beaucoup pour une spécialité fortement orientée recherche, le tableau des indicateurs donne entre 40 et 50 %. Pour l'insertion professionnelle, les seules informations disponibles sont issues d'une enquête mentionnée, mais sans précision sur ses conditions, origines ou année, à part un taux de réponse de 50 %. Les données ainsi fournies sont correctes, mais relèvent d'un suivi un peu artisanal.

L'équipe pédagogique est composée de quatorze personnes (trois professeurs, six maître de conférences, quatre chercheurs du CNRS, mais tous de la section 04 du CNU - conseil national des universités - et un conservateur), qui manque un peu de diversité. Quant aux professionnels extérieurs, il est indiqué que des contacts sont pris, mais sans plus.

Il est regrettable qu'il n'y ait pas d'évaluation de la formation institutionnalisée, à côté de l'autoévaluation collective. De même, pour le pilotage de la spécialité, aucun conseil de perfectionnement n'est mentionné.



Le dossier est un peu lacunaire sur plusieurs points, notamment les compétences additionnelles. Ainsi, il est mentionné que l'anglais est obligatoire, mais comment cela est-il vérifié ? Ou qu'une attention particulière est portée à l'allemand, mais là encore sans autre précision. Il en est de même des nouvelles technologies non mentionnées.

La fiche RNCP de cette spécialité ne porte pas le même intitulé que celui officiellement annoncé et vise des activités non accessibles après un master, comme celle d'enseignant-chercheur à l'université qui nécessite l'obtention d'un doctorat.

- Points forts :
 - Une équipe pédagogique de qualité.
 - Une recherche d'approche pluridisciplinaire.

- Points faibles :
 - Le faible intérêt de la création du nouveau parcours *Sociologie politique de l'international* à finalité professionnelle.
 - Le suivi artisanal de l'insertion professionnelle.
 - Un taux de réussite en baisse, sans explications.
 - L'absence des outils de pilotage (évaluation, conseil de perfectionnement).
 - Une attractivité fluctuante et très locale.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'institutionnaliser le suivi des étudiants diplômés ou non et de mettre en place les instruments du pilotage. Il ne serait pas inutile de rapidement faire le bilan de ce nouveau parcours dont la création n'est pas sans soulever des interrogations.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Travail politique et parlementaire

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UFR Droit et Science Politique, Bâtiment F, 200 Av de la République, 92001 Nanterre

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Travail politique et parlementaire* est à finalité professionnelle. Elle comprend deux parcours : *Affaires publiques et communication institutionnelle* et *Travail de collaboration avec les élus*. Cette spécialité vise à former les étudiants aux différents métiers de la politique, entendu largement (collaborateur d'élus, journalisme politique, communication politique...). L'accès à cette spécialité est possible pour les titulaires d'un M1 en science politique ou en droit, mais aussi d'autres disciplines (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, M1 en histoire, en sociologie...) dès lors que le parcours est spécialement remarquable et en lien avec les débouchés de celle-ci. La formation est ouverte à la formation continue et à certaines validations professionnelles.

- Appréciation :

Cette spécialité a pris la suite de l'ancien DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées) « Droit de la vie politique » ouvert en 1985. Elle a su évoluer tant par sa propre autoévaluation qu'au regard des recommandations faites lors de la précédente évaluation.

La spécialité est organisée avec un tronc commun aux deux parcours (unités d'enseignements fondamentaux) et par des séminaires spécialisés par ailleurs. Il est regrettable que cette spécialité n'ait rien prévu en langue, en tout cas aucune raison n'est donnée pour cette absence.

Les compétences sont clairement indiquées et les étudiants sont notamment formés à la maîtrise de technique spécifique au monde politique (comme la rédaction d'amendements législatifs ou de questions écrites) à côté de technique plus classique comme la note de synthèse.

Il existe dans cette spécialité une bonne politique de professionnalisation des étudiants (enseignement de soutien au projet professionnel, séminaire de rencontres de professionnels, organisation d'un parrainage par l'association des anciens, Parispolitix, devenue partie prenante dans la formation). Par ailleurs, le S4 est consacré au stage avec une durée qui n'est pas toujours identique dans le dossier (de trois à six mois selon les informations communiquées), mais en revanche une très bonne politique de suivi.

Cette spécialité est adossée au CREDOF (Equipe d'accueil 3933), à l'Institut des sciences sociales du politique (ISP, UMR CNRS 7220, unité mixte de recherche) et au Centre de théorie et d'analyse du droit (UMR CNRS 7074). Avec les compétences acquises en matière de recherche, certains étudiants poursuivent alors leurs études par un M2 à finalité recherche, sans précision sur celui-ci. Les responsables de la formation ont fait le choix de ne pas développer les partenariats internationaux, estimant que cela n'était pas utile aux étudiants, ce choix peut se comprendre, mais reste quand même un peu discutable, notamment pour une ouverture vers les mêmes enjeux de la formation au niveau de l'Union européenne ou du Conseil de l'Europe.

Il existe une très bonne connaissance des étudiants présents (qui montre que 58 % des étudiants viennent du M1) avec des promotions fluctuantes entre 17 et 23 étudiants sans explications.

Il existe un bon suivi du devenir des étudiants (enquête sur les sept dernières promotions, avec un taux de réponse de 83 %) qui donne de bons résultats pour l'insertion des étudiants. Ils travaillent réellement dans les secteurs correspondant aux débouchés de cette spécialité. Le taux de réussite est bon (variant de 87 % à 95 %), mais en tendance à la baisse depuis plusieurs années, ce qui mérite une attention particulière. Quant au taux d'insertion



professionnelle, il est de 82 % avec par ailleurs, une poursuite en thèse de 1 %. Le dossier fourni très précisément les emplois occupés et ils sont en parfaite adéquation avec la formation.

Une équipe pédagogique qui répond aux objectifs en mixant les académiques (trois professeurs, six maîtres de conférences, un chargé de recherche du CNRS et un ingénieur de recherche) avec des professionnels extérieurs (quatre déjà présents et deux à venir). Le pilotage repose sur un enseignant-chercheur sans mise en place d'un conseil de perfectionnement. L'évaluation manque d'institutionnalisation et repose sur une discussion entre le responsable de la spécialité et le délégué étudiant ; elle produit néanmoins des conséquences positives tant sur le contenu des enseignements que sur la composition de l'équipe pédagogique.

- Points forts :
 - Une excellente insertion professionnelle.
 - Une équipe pédagogique de qualité.
 - Une formation ancienne sachant se renouveler, notamment avec l'association des anciens.

- Points faibles :
 - L'insuffisante institutionnalisation des outils de pilotage (évaluation, conseil de perfectionnement).
 - Une attractivité fluctuante non expliquée dans le dossier.
 - Faiblesse des relations internationales peu justifiée.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mieux institutionnaliser les instruments du pilotage. Il serait utile de développer les relations internationales.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Responsable de la formation :

NOM Prénom | COHEN Antonin

Email | antonin.cohen@u-paris10.fr

Nous remercions l'AERES d'avoir d'ores et déjà procédé à la correction de plusieurs erreurs factuelles dans le rapport d'évaluation.

I/ Observations relatives à la MENTION

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »

Appréciation globale

Avant toute chose, il est important de relever que l'évaluation porte sur les aspects formels de la maquette et non sur les contenus des enseignements. Ceci est sans doute à attribuer au fait qu'aucun spécialiste de la discipline correspondant à la mention évaluée (science politique) ne figurait dans le comité d'évaluation de l'AERES, le seul représentant de la discipline ayant démissionné suite à un désaccord profond sur les principes qui guidaient cette évaluation. Après délibération, le comité consultatif de discipline récuse les conclusions du rapport et souligne les incohérences suivantes.

Affirmer qu'il serait difficile de trouver un projet pédagogique au niveau de la mention dans la mesure où « les quatre spécialités présentes n'ont pas réellement de liens entre elles et qu'elles démarrent dès le M1 pour se poursuivre en M2 » (page 2, paragraphe 2) relève d'une mauvaise lecture de la maquette. Il existe un socle commun d'enseignements en M1 autour de quatre cours magistraux accompagnés de travaux dirigés que tous les étudiants du M1 doivent suivre. Au total, cela représente 2 UE (Sociologie politique, Analyse de l'espace public), soit 24 ECTS. Le projet pédagogique de ces quatre matières (Sociologie du politique, Méthodes de la science politique, Communication politique, Histoire des idées politiques) est parfaitement clair : former les étudiants à une lecture historique et sociologique critique des mondes professionnels auxquels ils se destinent, tels que la politique ou le journalisme. En d'autres termes, il s'agit de leur en donner les « clés ».

Affirmer que la politique de stage est « très variable » relève du contresens. Tous les étudiants du Master 1 doivent choisir entre la réalisation d'un mémoire ou d'un stage, qui est défini de manière identique pour tous les étudiants qui choisissent cette option : un stage d'une durée de un mois minimum dans une institution ou une entreprise qui correspondent à la définition de leur spécialité. A ce jour ces stages donnent toutes satisfactions : Elysée, Sénat, Assemblée nationale, conseils régionaux, mairies, quotidiens, hebdomadaires, etc. Les différences de durée de stage au niveau

M2 sont justifiées par les spécificités professionnelles des spécialités, cela allait sans dire, mais peut-être mieux en le disant. Le M2 GCT, dans lequel le stage est de 2 à 3 mois, est destiné à des étudiants qui, par ailleurs, présentent des concours de recrutement dans la fonction publique, pour lesquels il est donc nécessaire de dégager du temps. En revanche, les étudiants du M2 TPP, qui ne se destinent pas particulièrement aux concours de la fonction publique, trouvent dans un stage prolongé de 6 mois un moyen d'insertion professionnelle très efficace. Il n'y a donc pas d'incohérence, mais simplement une adaptation à des entrées sur le marché du travail nécessairement différentes.

Affirmer qu'il existe « une véritable construction tubulaire du M1 au M2, sans réelles passerelles, ni réorientation » est à la fois inconséquent et faux. La structure tubulaire est imposée par la logique du LMD, mais les passerelles et réorientations entre les spécialités sont libres en M1, sur conseil pédagogique du directeur du Master 1. Il semble néanmoins évident que, une fois engagé en M2, il est préférable pour l'étudiant de le terminer.

Sur les adossements aux laboratoires de recherche (page 2 paragraphe 7) : La multiplicité des relations avec les laboratoires de recherche fait la richesse d'un Master. Le Master mention Science politique de l'UPOND est principalement adossé pour le prochain contrat à l'Institut des sciences sociales du politique (UMR 7220 CNRS), qui vient d'être très positivement évalué par l'AERES. Mais ceci ne doit pas empêcher la poursuite et le développement des relations que les différentes spécialités entretiennent depuis plusieurs années avec d'autres laboratoires tels que le CREDOF, le CRDP et le Centre de théorie et d'analyse du droit. Il n'y a donc de ce point de vue pas d'incompatibilité. Est-il réellement nécessaire de justifier « l'intérêt » de ces adossements ?

Sur les outils et les organes de pilotage (page 2 paragraphe 8 et page 3 paragraphe 1). L'UFR DSP a les taux d'encadrement pédagogique et administratif parmi les plus faibles de l'UPOND, et plus généralement des Universités équivalentes, comme cela a été justement souligné dans le rapport de la Cour des comptes de 2012. Dans ces conditions, la mise en place d'outils communs de pilotage de la mention et de suivi des étudiants repose la plupart du temps sur des pratiques informelles, mais néanmoins réelles, produisant des effets d'orientation avérés, par les directeurs de mention et de spécialités eux-mêmes. Ces dispositifs (réunion d'informations à destination des étudiants, semaine des M2, contacts réguliers par mail ou de vive voix, permanences, etc.) sont coordonnés dans le cadre des réunions régulières des membres de la section science politique qui sont tous associés à la discussion. Ceci doit-il prendre le nom de comité de pilotage et/ou conseil de perfectionnement ? C'est une suggestion que nous retenons. Mais nous souhaitons souligner que l'évaluation d'une mention ne saurait se faire sans prendre en compte les moyens matériels et humains qui sont les siens.

Regretter (page 3 paragraphe 4) que le document de présentation de la maquette

	<p>ressemble par la forme à la forme imposée par l'AERES elle-même est relativement paradoxal.</p> <p>Bref, les membres du comité consultatif de discipline émettent de sérieuses réserves sur l'évaluation elle-même, et ce d'autant plus que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les projets pédagogiques de 3 spécialités sur 4 sont évalués en A pour une surprenante note globale de B. - Les pilotages de 4 spécialités sur 4 sont évaluées en B pour une incompréhensible note globale de C.
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3/ Observations portant sur la rubrique « NOTATION »

Il est impossible de comprendre ce qui justifie une notation générale de C à partir de quatre B sur le pilotage de la mention ou une notation générale de B à partir de trois A sur le projet pédagogique.

Responsable de la formation :

NOM Prénom	Phélippeau Eric
------------	-----------------

Email	eric.phelippeau@u-paris10.fr
-------	--------------------------------------------------------------------------------

II/ Observations relatives à la SPECIALITE M2 Professionnel

Intitulé	Gestion des collectivités territoriales
----------	-----------------------------------------

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHESE DE L'EVALUATION »

Appréciation globale	<p>L'évaluateur souligne que la formation a fait l'objet d'adaptations mineures : un partenariat <i>renouvelé</i> avec l'IPAG. Or ce partenariat très structuré s'est réellement mis en place au cours de la période évaluée. Il a permis de considérablement renforcer l'offre de formation en matière de préparation aux concours administratifs (avant, 18H étaient seulement dispensées, autour de la méthodologie de la note de synthèse, avec très peu d'exercices pratiques). Ce partenariat a aussi permis d'introduire un enseignement de langue qui n'existait pas auparavant (et encore trop peu répandu dans nos M2). Ces adaptations sont donc tout sauf mineures pour une formation dont une des finalités vise à l'insertion des étudiants dans la fonction publique territoriale par le biais des concours. Le dossier de renouvellement de la spécialité soulignait pourtant le caractère singulier et innovant du mariage du M2GCT avec l'IPAG. Manifestement, cet aspect n'a guère retenu l'attention de l'évaluateur.</p>
-----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>L'évaluation déplore que la formation soit présentée sans parcours alors qu'il en existe effectivement deux, bien distincts. Ces deux parcours sont pourtant constamment mis en avant dans la présentation comme dans la maquette transmise dans le dossier à l'appui de la demande de renouvellement de la formation. Depuis quatre ans que la commission de sélection reçoit une centaine de dossiers de candidatures et auditionne 60 à 70 candidats, aucun étudiant n'a jamais manifesté de doute à cet égard : tous savent mettre en avant un choix de parcours. Le doute émis par l'évaluateur dans son rapport pose question sur la perspicacité de sa lecture du dossier. L'évaluation évoque par ailleurs des stages de deux à six mois. Il doit s'agir d'une autre spécialité : dans le dossier du M2GCT, la durée officielle de stage varie de deux à trois mois.</p> <p>L'évaluation avance que le profil des étudiants relève plutôt de la science politique. Il adosse cette assertion au constat qu'un tiers des promotions se compose d'étudiants issus d'un M1 de science politique. Il serait plus logique de renverser l'énoncé : deux tiers des effectifs n'ont pas de diplôme de science politique. Au début de son rapport, l'évaluateur faisait pourtant observer que le M1 de science politique de Paris Ouest fournissait moins d'étudiants à la spécialité de M2GCT qu'aux autres spécialités de la mention. Et il évoquait comme explication la concurrence en Ile-de-France. L'évaluateur ne connaît peut-être pas si bien l'offre de formation et les perspectives de carrière dans cette spécialité et cette région. L'univers de la science politique n'y est pas majoritairement orienté vers les disciplines juridiques ou financières, alors que la gestion des collectivités territoriales requiert ce type de compétences. C'est pourquoi les étudiants de science politique de Paris Ouest sont moins nombreux à s'orienter dès le M1 dans la filière GCT (environ 20 étudiants sur 120 à 150 inscrits dans la mention... avec une dizaine de diplômés par an en moyenne également), qui attire en revanche de jeunes juristes et des étudiants issus de parcours plus spécialisés.</p>
<p>Points forts</p>	<p>L'équipe remercie l'évaluateur de son regard positif sur la clarté et la précision du projet pédagogique soutenant la formation. Elle est plus circonspecte lorsque l'évaluateur affirme que le M2GCT se caractérise aussi par une bonne politique de professionnalisation... alors que dans le même temps, ce dernier n'hésite pas à attribuer une mauvaise note à l'insertion professionnelle du M2. Ce point sera abordé ci-dessous plus longuement dans le cadre des observations relatives à la rubrique notation.</p>
<p>Points faibles</p>	<p><u>Les critiques injustifiées à l'encontre du dispositif d'auto-évaluation de la formation par les étudiants :</u></p> <p>Le rapport reproche à l'encadrement pédagogique l'absence de dispositif institutionnalisé pour l'auto-évaluation de la formation par les étudiants. Et cela conduit à noter B le pilotage de la spécialité. Cette façon de présenter les choses témoigne des préjugés de l'évaluation. Le dossier de demande de renouvellement expliquait pourtant : 1) qu'une telle procédure d'auto-évaluation a été mise en place dès 2007-2008 mais qu'elle a été abandonnée du fait du manque d'intérêt des étudiants pour une procédure trop formalisée, à un moment où toute leur attention est requise par la recherche d'un emploi ou – ce qui est fréquent – par leur précoce recrutement ; 2) le dossier soulignait en outre que, pour contourner cette difficulté,</p>

une formule plus souple d'auto-évaluation a été mise en place lors du grand oral, qui donne toute satisfaction. Cette formule a permis de faire évoluer la formation en modifiant le contenu ou les méthodes de certains cours, en l'orientant dans un sens plus pratique, en développant le dialogue entre les étudiants et l'équipe enseignante. Les critiques avancées à ce titre dans le rapport sont donc infondées et la notation injustifiée.

L'évaluateur du M2GCT n'est pas avare de conseils sur le bon dispositif d'auto-évaluation de la formation par les étudiants à instituer. Le responsable du M2GCT, qui enseigne l'évaluation des politiques publiques depuis 1998 et qui a participé comme rapporteur général à une évaluation de la sécurité routière dans le cadre du Conseil national de l'évaluation, se permet de lui faire observer, pour poursuivre l'échange de bons procédés d'ordre méthodologique, que l'anonymat des évaluations de l'Aeres n'est pas nécessairement la formule la plus idoine pour garantir des évaluations transparentes et de qualité.

3/ Observations portant sur la rubrique « NOTATION »

La notation infondée de l'insertion professionnelle

A différentes reprises le rapport fait remarquer qu'il existe une « bonne connaissance du public » de la spécialité. Effectivement, dans un souci de précision, le dossier transmis à l'appui de la demande de renouvellement de la formation fournit des indications sur les *candidats* à l'accès à la formation qui n'étaient pas demandées. Il comprend aussi des informations sur le devenir professionnel de 126 anciens élèves sur 128 diplômés. Les informations transmises vont donc bien au-delà de ce qui était attendu et couvrent toute la période 2005-2012. Mais cela reflète juste une « bonne connaissance du public » selon l'évaluateur. Le rapport est plus directement critique lorsqu'il déplore un manque de moyens, tout en regrettant que le travail de suivi ne soit pas davantage « institutionnalisé ». Nous serions disposés à déplorer le manque global de moyens dont souffrent les formations juridiques et politiques en France, mais là n'est pas la question. Malgré la sous-dotation chronique de ces filières, le travail de suivi est fait et même très bien fait, dans un cadre collégial, ce qui n'empêche pas l'évaluateur de le critiquer. Et le verdict tombe au moment de la notation de l'insertion professionnelle qui ne mériterait pas mieux que B selon lui. Cette notation est absolument choquante au regard des efforts consentis mais surtout des résultats obtenus dans ce domaine. Elle pourrait faire croire aux étudiants qu'il y a un problème de fond ou une faiblesse structurelle de la formation du point de vue de ses débouchés professionnels, alors que le taux d'insertion professionnelle varie de 96 à 100% selon les promotions (un bon taux que relève pourtant l'évaluateur). Si l'évaluation a un sens, la note devrait donc être réévaluée (un A ou A+ serait plus cohérent) pour être plus conforme à la réalité du travail effectué et des débouchés avérés.

Sur l'insertion professionnelle, l'évaluation regrette également un manque d'analyse qualitative. Cette présentation des choses est encore tendancieuse. Des éléments ont été fournis par exemple sur la meilleure réussite aux concours, conséquence du rapprochement avec l'IPAG. Et les informations transmises permettent de comprendre la diversité des débouchés. Contrairement à d'autres formations concurrentes, plus spécialisées, le M2GCT conserve volontairement un caractère plus

généraliste afin de permettre aux diplômés de s'adapter à la variété des carrières dans le monde de la décentralisation, où les cadres peuvent passer d'un niveau d'administration à un autre et d'un champ de politique publique à un autre. Il n'est donc pas positionné sur un créneau d'emploi restreint. Il n'est pas non plus affecté, comme par exemple le M2TPP, par la conjoncture des cycles électoraux. Les emplois trouvés sont très souvent liés aux stages effectués par les étudiants, ces stages variant selon les domaines de compétences qu'ils cultivent, en liaison avec leurs goûts, leur socialisation passée, mais aussi en fonction d'opportunités et des liens tissés avec leurs enseignants qui les accompagnent dans leurs démarches tout au long de leur année de M2 (stage compris). Toute autre conjecture sur l'évolution des recrutements serait infondée pour le moment à la veille de nouvelles réformes des collectivités territoriales. L'avenir dira si l'évolution de leurs compétences et de leurs ressources, d'une part, l'espacement de certains concours (comme celui d'attaché territorial), d'autre part, affectent les débouchés professionnels de nos étudiants.

II/ Observations relatives à la SPECIALITE 2

Intitulé	SOCIOLOGIE POLITIQUE ET POLITIQUE COMPAREE
----------	--------------------------------------------

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »

Appréciation globale	L'argument selon lequel cette spécialité est en retrait par rapport aux autres n'est pas argumenté dans la synthèse et n'est pas le reflet de la réalité de ce diplôme dans la vie du département. De plus elle avait été évaluée A dans la dernière vague et les modifications que nous y avons apportées ont suivi les dernières recommandations.
Points forts	La qualité de l'équipe pédagogique ainsi que l'approche pluridisciplinaire sont à juste titre mentionnées dans les points forts de la spécialité. Mais nous nous interrogeons sur la cohérence de l'appréciation telle qu'est développée dans le texte, qui souligne, <i>a contrario</i> , le manque de diversité pédagogique ... alors même que nous avons ouvert de nouvelles options (sans création d'heure) vers d'autres parcours en droit, en langues ou en sociologie sur le site de Nanterre. De plus le master recherche s'adosse sur une UMR, qui rappelons-le, a été évaluée A+.
Points faibles	L'attractivité internationale de la formation se caractérise par la présence de nombreux étudiants étrangers dès le M1. Par ailleurs le nouveau parcours SPI a pour objet d'offrir aux étudiants du M1 qui souhaitent suivre des formations « à l'international » de pouvoir le faire alors que jusqu'à présent nombre d'entre eux s'orientaient vers d'autres universités. Aucune évaluation sur le <i>contenu</i> des cours n'a été faite alors, qu'un travail important de l'équipe pédagogique a été fait. Sur les compétences additionnelles en langues étrangères, la spécialité a justement inclus des modules obligatoires de langues grâce à la mutualisation avec les départements de langues de Nanterre – ce qui n'était pas le cas auparavant. Enfin, l'attractivité d'un master recherche ne peut être que fluctuante. Même dans les années de basses eaux, le master recherche Sociologie politique comparative a toujours réuni des promotions d'au moins quinze étudiants montant, comme cette année universitaire, jusqu'à plus de trente étudiants. C'est en ce sens le troisième master le plus attractif de la place parisienne.

2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ÉTABLISSEMENT »

Il est demandé d'évaluer la « création » du nouveau parcours alors qu'il s'agit d'une transformation à coûts constants de la formation antérieure.

3/ Observations portant sur la rubrique « NOTATION »

Le suivi des recommandations antérieures et l'amélioration de chaque segment et de l'ensemble de la formation, a abouti à la baisse de la notation – ce qui semble paradoxal.

II/ Observations relatives à la SPECIALITE 3

Intitulé Master 2 Travail politique et parlementaire

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »

Appréciation globale

Si l'évaluation souligne certaines évolutions positives de la spécialité depuis l'évaluation antérieure, elle dresse cependant une liste de faiblesses explicités dans la rubrique appréciation et reprises dans les « points faibles ».

Elle regrette ainsi l'insuffisante ouverture internationale de la spécialité. Si cette observation peut s'entendre s'agissant de l'introduction de langues vivantes (étant entendu qu'il doit s'agir de l'anglais), elle est formulée de façon un peu hasardeuse s'agissant des débouchés auprès de l'UE ou du Conseil de l'Europe. La formation, par sa localisation, a pu offrir des enseignements de qualité sur les institutions françaises et les adosser à des contacts professionnels aisés à établir comme à entretenir. La forte institutionnalisation de l'Europe plaide précisément pour la création de formations correspondantes. Cela étant, le Master 2 étant généraliste, il offre à des étudiants au profil internationalisé et/ou intéressés par l'Europe l'opportunité de poursuivre leurs études et de réaliser des stages auprès d'institutions établies à Bruxelles ou à Strasbourg. C'est ainsi le cas d'un étudiant de nationalité allemande pour la promotion 2005-2006 et d'une étudiante slovaque pour la promotion 2009-2010. Tous deux ont réalisé des stages au PE, de même qu'un étudiant de nationalité française en 2010-2011, lequel disposait des contacts politiques lui permettant d'avoir accès à cette institution. En d'autres termes, la formation tient compte des profils des étudiants, les soutient dans leurs projets, mais ne saurait préparer systématiquement tous les étudiants à ces débouchés sans bouleverser sa maquette d'enseignement et son équipe d'intervenants, ni sans provoquer une certaine confusion sur son identité auprès d'étudiants et de professionnels connaissant sa réputation par leurs réseaux. Les recommandations à l'internationalisation ne peuvent certes pas être ignorées, mais elles doivent s'appuyer sur des éléments motivés avec rigueur, et non donner aux équipes de formation le sentiment qu'elles ne font que refléter des injonctions dans l'air du temps, au risque de désorienter le public concerné.

L'absence de précisions sur les fluctuations d'effectifs des promotions est partiellement inexacte, puisqu'il est indiqué que l'attractivité de la formation dépend en partie de facteurs externes, comme les cycles électoraux. Une analyse par affiliations partisans et politiques des étudiants le confirmerait de façon plus nette encore, mais pour des raisons évidentes cette information ne leur est pas demandée dans l'enquête de suivi d'insertion. Du reste, des fluctuations de 17 à 23 étudiants sont marginales. De même, le taux de réussite, évalué en pourcentage, est trompeur : la mobilisation de pourcentages ne saurait être qu'une convention utilisée en première approximation pour des effectifs d'une vingtaine d'étudiants. Sur ce point, il faut également tenir compte des cycles électoraux qui modifient la composition des promotions, mais aussi la politique de suivi des stages qui se traduit par des critères de notation plus exigeants. A un niveau plus général, on ne peut que retenir la recommandation de bon sens suggérant de veiller à la réussite des étudiants.

L'évaluation de la formation par les étudiants n'est pas « artisanale », elle évolue. Elle était basée sur un questionnaire papier, établi il y a de nombreuses années, que les étudiants avaient pointé comme n'étant pas garant d'anonymat des réponses, puisqu'il était remis en mains propres (sous pli cacheté) au directeur de la formation. Ce dispositif a été suspendu en 2010-2011 et remplacé dès cette année par un questionnaire en ligne, établi sous le logiciel Lime Survey et comportant au total 26 questions. Les résultats peuvent faire l'objet d'une exploitation statistique poussée, sur plusieurs cohortes.

D'une façon générale, ces évolutions, ainsi que les autres soulignées par l'évaluation (politique d'insertion professionnelle, activité de l'association des diplômés), qui souligne en outre la capacité de renouvellement, ne semblent pas compatible avec un classement en B du pilotage de la formation.

REMARQUE : Les responsables de formation ont apporté, ci-dessus, les observations relatives au rapport d'évaluation de leur formation qui leur semblaient pertinentes.

Deux précisions sont apportées par l'Etablissement :

1/ L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a été mis en place en juin 2013. En partenariat avec les responsables de formation, il a pour missions de collecter, analyser et diffuser des enquêtes sur la réussite des étudiants dans leur formation et sur leur devenir professionnel. Les équipes de formations bénéficieront, dans le contrat 2014-2018, de ces données demandées par l'AERES. Accessible directement sur le site de l'université (<http://ove.u-paris10.fr/>), l'OVE publiera les enquêtes nationales ou celles de l'établissement.

2/ Dans le contrat 2014-2018, l'Etablissement s'engage également à définir et à formaliser, en concertation avec les équipes de formation, **une procédure d'évaluation des formations par les étudiants**, en s'appuyant sur les nombreuses formes d'évaluation qui existent d'ores et déjà dans l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
M. Jean-François Balaudé

